L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 3 AOUT 1880. 53me Année

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI 3 AOUT 1880.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

POUR PRÉSIDENT :
WINFIELD SCOTT HANCOCK,
DE LA PENNSYLVANIE.

POUR VICE-PRÉSIDENT :
WILLIAM H. ENGLISH,
DE L'INDIANA.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par le shérif, à la Bourse des Négocians et des Encanteurs, rue Royale, grand nombre de propriétés avec bâtisses et améliorations, situées dans les différentes parties de la ville et dont l'énumération serait trop longue, pour plus de détails, voir aux annonces.

Par A. et L. Levy, au No 68 rue Royale, confitures, toile, corsets, serviettes ; serrures françaises, faux, cleus, moutarde, etc.

Jali cottage-résidence, trois morceaux de terre —voir l'avis de vente à l'encan de D. E. Morphy.

Le Grand Juri et la Police de la ville.

Le Grand Juri, dans son dernier rapport, a été d'une franchise extrême surtout en ce qui concerne la police de la ville. Si nous pensions, dit ce rapport, qu'il put résulter un bien pratique de l'exposé complet des causes qui ont amené la détresse financière de la Nouvelle-Orléans, il ne serait pas difficile de démontrer pourquoi la police est réduite aujourd'hui à 256 hommes ; il ne serait pas difficile de démontrer pourquoi ce personnel est composé d'éléments très défectueux, pourquoi la démoralisation et une tenue outrageante ont remplacé la bonne conduite et la force effective qui devraient distinguer cette police, et pourquoi les citoyens attendent d'elle en vain la protection qui leur est due pour leur vie, leurs libertés et leurs biens. Quand nous pensons que nos limites incorporées embrassent un périmètre de 150 milles carrés, divisé en 600 milles de rues, et que la police ne peut en surveiller que 52, il est évident que le gouvernement manque essentiellement au premier devoir pour lequel il a été créé, la protection du citoyen.

Si nous entrions dans les détails, dit le Grand Juri, nous pourrions aisément prouver que la force de police employée dans chaque precinct est ridiculement inférieure à ce qu'elle devrait être, et que, sans les dispositions proverbialement pacifiques de notre population, les régistres de notre criminalité s'élèveraient à des proportions inouies. En considérant l'importance d'une police bien organisée, fidèle, ésre, et d'une puissance suffisamment effective, non seulement dans un sens général, mais encore dans les relations qui doivent exister entre elle et l'état moral d'un corps politique, nous regrettons d'être obligés d'admettre que nous sommes virtuellement privés de tout élément conservateur.

Dans le passé aussi bien que dans le présent, continue avec beaucoup de raison le Grand Juri, les nominations de la police ont été trop souvent le résultat d'un patronage et d'un favoritisme politique corrompu, préférences qui n'ont d'autres vues que de récompenser des services de campagne électorale, bien que le bénéfice sous tous les rapports essentiels, soit véritablement indigne du but moral et social de l'établissement de la police.

Il n'est donc pas besoin d'être prophète, ni d'avoir l'habileté d'un homme d'Etat, pour prédire qu'aussi longtemps que les rangs de la police, à quelques exceptions près, seront remplis de patrouilleurs politiques, de tripoteurs électoraux, et de *bummers* ; qu'aussi longtemps que le département sera soumis, même de loin, à des influences politiques malsaines, nous ne pourrons jamais avoir un changement qui fasse honneur à notre ville, et qui offre à la population la sauvegarde dont elle éprouve si vivement le besoin. Répondre à ce besoin est le problème qu'il faut résoudre.

Nous ferons maintenant ressortir de ce rapport, fort remarquable sous tous les points de vue, un passage qui va droit à la source même du mal. Ce passage prouve que notre population possède les bons éléments qui devraient entrer dans la composition d'un corps politique actif, et qui seuls devraient être appelés à exercer leur influence soit dans la fabrication des lois, soit dans l'application de ces lois à toutes les matières du ressort de l'administration et du gouvernement des communes et de l'Etat. Voici ce passage :

"Si la Nile-Orléans n'était pas en banqueroute et que notre législature fut composée d'hommes réellement représentatifs, désireux de favoriser l'intérêt de la Louisiane, même aux dépens de leur propre avancement, les recommandations seraient alors de saison, et très probablement elles obtiendraient l'attention qu'elles pourraient mériter. Mais jusqu'à ce que ce *desideratum* soit réalisé, nous, et nous présumons que nos successeurs nous imiteront en cela, nous nous abstiendrons de présenter des suggestions pour l'amélioration de la police."

Il n'y a rien de plus juste que cette dernière réflexion, ni rien de plus vrai, et c'est ce qui souvent nous fait prendre en pitié ce que nous écrivons nous-même. A quoi bon écrire et donner d'utiles avis ? A quoi bon, pour le grand juri, faire des suggestions judicieuses ? Le grand juri n'a presque jamais manqué à sa mission, bien que ce dernier, plus fort que tous les autres, ait indiqué la plaie en mettant le doigt dessus, dans la crainte qu'on ne l'aperçut pas. A quoi tout cela a-t-il été bon ? quelles réformes y avons-nous gagnées ? Nous n'avons jamais obtenu que les réformes qui résultaient de l'impossibilité absolue de continuer le mal ; cela veut dire que l'administration a toujours pris sur les ressources du citoyen tout ce qu'elle pouvait prendre et qu'elle ne s'est arrêtée qu'après avoir tout pris.

De la l'explication de nos boues, de nos cloaques, de nos rues dépavées, de nos grilles renversées et de nos maisons en ruines. Qui peut réparer ou entretenir ce qui existe ? Personne, pas plus le citoyen que la ville, car lorsque la ville n'a plus rien, il est certain que le citoyen n'a pas davantage.

Dès lors, la police est nécessairement insuffisante ; dès lors, les écoles gratuites souffrent comme l'ordre public, et comme toutes les autres parties de l'administration. La ville n'aura plus bientôt de quoi faire boucher un trou de trois pieds carrés dans ses rues, ni substituer une planche neuve à une planche pourrie sur les ponts. L'éclairage que nous avons maintenant est fort maigre ; le meilleur que nous ayons est celui de la lune quand il n'est pas obtrué par les nuages ; celui là nous restera fidèle, il font l'espérer ; mais l'éclairage au gaz diminuera encore, et peut être bientôt nous manquera-t-il entièrement, si la ville n'a pas de quoi le payer, ce qui peut arriver d'un moment à l'autre. Alors, la ville sera à la merci des bandits.

Il est bien inutile, en conséquence, ainsi que le fait observer le Grand Juri, de penser à améliorer la force de police, puisque cette force ne peut être réduite que graduellement sans pouvoir jamais être augmentée. Nous avons encore 256 patrouilleurs aujourd'hui ; dans deux ou trois mois nous n'en aurons plus que 200, jusqu'à ce que nous n'en ayons plus du tout. Il ne faut pas croire que cela soit impossible. Nous avons vu le temps où toute la force de police se réduisait à 10 hommes, à 18 hommes, qui par générosité, par grâce ou par bonté d'âme, voulurent bien garder encore la prison et l'Hôtel de Ville. Sans ces 18 hommes, tous les criminels détenus se fussent échappés, mais ces 18 hommes ne pouvaient arrêter les autres criminels ; ils ne pouvaient arrêter ceux qui se signalaient tous les jours par de continuels désordres et par des actes dont chacun aurait dû pour eux valoir la corde. Cette situation, presque désespérée, ne peut manquer de revenir encore, si l'administration ne change pas, c'est-à-dire si la ville continue à subir le joug et les vices de la Charte actuelle.

C'est pour remédier à ces vices que nous demandons une session extraordinaire de la Législature. C'est là notre unique espoir de salut. Le Grand Juri ne compte pas beaucoup sur l'intervention législative, et nous convenons que la dernière session n'a pas répondu à l'attente des vrais réformateurs, mais ne pouvant recourir à une autre autorité que l'Assemblée Générale pour avoir une Charte, nous nous trouvons dans la nécessité d'invoquer ce moyen, à défaut d'un moyen meilleur et plus sûr.

Une autre lettre du général Hancock.

La lettre du général Hancock au général Sherman, lettre que nous n'avons pu traduire dans la nuit de samedi, vu la longueur du document et l'heure avancée à laquelle il nous est parvenu, est conçue dans le même esprit que tous les manifestes antérieurs du gén'l Hancock. Le rôle de l'armée y est indiqué d'une manière claire, précise, et nous n'avons pas besoin d'ajouter constitutionnelle. C'était à l'époque où un autre général fédéral essayait d'abuser des circonstances pour faire entrer, contrairement à une décisi on de la Cour Suprême de l'Etat, des membres radicaux non élus dans la Législature de la Caroline du Sud. La force militaire est le dessus naturellement, mais contre l'avis franchement donné par Hancock à Sherman.

Nous ignorons si ce dernier a tenu compte de ce dernier le lui avait demandé d'une manière expresse, mais il paraît qu'une autorité supérieure à celle de tous les deux, se passa de leur approbation, et à Hancock appartient l'honneur d'être resté ferme dans ses principes et de n'en avoir jamais dévié depuis le jour où il s'était fait si avantageusement connaître dans son commandement militaire et politique du département du golfe. D'après cela, on peut juger de son caractère et de sa capacité. Sa lettre d'acceptation ne doit donc pas être regardée comme une affaire de circonstance et de candidature, puisqu'il avait déjà maintes fois émis les mêmes opinions au détriment de sa carrière, car elles devaient déplaire souverainement aux influences dirigeantes du parti républicain.

Hancock a bravé tout cela plutôt que de transiger avec les principes et sa conscience, et plus on découvre de choses qui le concernent dans le passé, plus elles lui font honneur. Il y a donc entre lui et son compétiteur du parti opposé une grand différence. Garfield n'a cessé de s'amoindrir dans l'estime du peuple, et même dans l'estime de ceux qui ont mis en avant sa candidature et qui la soutiennent, et tous les jours il baisse davantage comme capacité et caractère. Hancock au contraire grandit tous les jours dans l'esprit de son parti, et nous ne serions pas surpris que d'ici à l'élection il y eût en sa faveur une volte face générale du peuple républicain de l'Union. En tout cas, une majorité et une grande majorité est assurée au candidat du parti démocrate, et sur ce point nous nous en rapportons à M. Tilden qui n'hésite pas à en prédire le succès. Nous ne croyons pas qu'on puisse citer l'opinion d'un meilleur juge et d'un plus habile appréciateur des chances du général Hancock.

Vous tous qui avez beaucoup d'enfants, n'oubliez pas que l'économie étant une loi obre vous, il n'y a pas d'autre endroit que l'Etoile Rouge pour vous satisfaire.

Lors de sa nomination à la présidence de la Cour Suprême, M. Ed. Bermudez avait dû renoncer sans délai à s'occuper des affaires de sa nombreuse clientelle. Nous apprenons aujourd'hui qu'il les a confiées à deux jeunes avocats déjà fort estimés au barreau, à son fils d'abord, M. Ed. J. Bermudez, et ensuite à M. Charles F. Claiborne qui a travaillé pendant longtemps dans le cabinet de l'honorable avocat devenu juge, et dont la réputation excellente s'étend tous les jours. Nous avons la certitude que les anciens clients de M. Bermudez approuveront cet arrangement, M. Bermudes fils et M. Claiborne méritant tous les deux leur confiance pleine et entière.

L'**Etoile Rouge** : Le rendez-vous de ceux qui veulent réunir l'économie et l'élégance.

Achetez votre charbon, aux plus bas prix du marché, du Grand Lake Coal Co., coin des rues Gravier et Carondelet.

☞ M. Robert, président de la compagnie du chemin de fer de la Pennsylvanie, et M. L. P. Farmer, agent-général de la même compagnie, soulent dorénavant leurs jours aux sources de Saratoga. Un heureux événement vient d'accorder le dernier de la paternité d'un adorable petit chérubin.

M. Henri Mamelle, agent-général du département des passagers de la compagnie du chemin de fer Pan Handle, vient d'être uni par les liens sacrés du mariage à une charmante demoiselle de Colombus, Ohio. Puisse le chemin qu'ils sont appelés à parcourir ensemble sur cette terre être long et parsemé de roses sans ronces.

Charbon.—Nous signalons à l'attention toute particulière des lecteurs de l'ABEILLE un avis que la maison A. Lambert & Cie., publie aujourd'hui dans ses colonnes et qui est de nature à intéresser les familles, les planteurs et les propriétaires d'établissements qui font une consommation de charbon de quelque importance. L'avis en question a pour objet d'informer le public que la maison possède en tout temps un approvisionnement considérable des divers charbons Pittsburg, Anthracite et Cannel, et qu'elle fait le commerce du gros et du détail aux conditions les plus avantageuses possibles. La maison A. Lambert & Cie., est trop favorablement connue sur notre marché pour que nous nous permettions d'en faire ici l'éloge, bien loin de là est notre intention ; mais, ce qui est généralement admis et qui ne saurait faire l'ombre d'un doute, c'est qu'elle possède des capitaux que nulle autre maison ne possède. Fondée depuis nombre d'années, la maison est représentée, à la Nouvelle-Orléans, par un des hommes les plus justement populaires que nous connaissions, M. Arthur Lambert, et à Pittsburg, par MM. Jos. B. Walton et autres, des hommes qui sont dans leur ville, ce que M. Lambert est dans la cienne. Le public apprendra, non sans plaisir, que M. B. W. Hébrard fait partie du personnel des employés de la maison, c'est là une précieuse acquisition pour MM. Lambert et Cie., et dont nous ne saurions trop les féliciter ; les qualités personnelles qui font de lui un homme charmant, M. Hébrard joint une expérience dans le commerce du charbon dont bénéficiera la maison qui se l'est attaché.

Pour une jolie Pantoufle à 75 cts., allez à l'**Etoile Rouge**.

Charbons Pittsburg, Anthracite et Cannel fournis aux bâteaux à vapeur, fabriques, presses à coton, familles et planteurs, en gros ou au détail, à très bas prix.

Economie bien ordonnée commence par la chaussure de l'Etoile Rouge ; elle se pratique sur une grande échelle.

Il y a avantage à faire maintenant ses achats de charbon pour l'hiver—Desforges, Montagnet & Cie.

Louisiane.

(*Le Meschacebe*)

DISPARITION DE LIVRES.—A la dernière session de la cour de district les livres de l'ex-trésorier de paroisse Henry Demas avaient, par ordre de la cour, été remis au greffier pour être gardés jusqu'à l'examen du procès intenté par le juri de police contre M. Demas pour défalcation dans ses comptes. Ces livres étaient la seule preuve contre l'ex-trésorier en même temps qu'ils étaient les seuls documents par lesquels il pouvait se justifier. Peu de jours après la remise de ces livres au greffier, l'avocat de M. Demas, accompagné de l'ex-greffier de la cour, s'est présenté au bureau du greffier au moment où il allait se retirer et lui a demandé à voir les livres. M. Millet les a exhibés et laissés à l'examen de l'avocat et ne s'en est plus inquiété. Le lendemain, ne les retrouvant plus, il a pensé que l'avocat les avait pris pour les examiner chez lui et telle avait été sa supposition jusqu'à la semaine dernière, où ayant eu l'occasion de les réclamer, l'avocat de M. Demas lui assura qu'il ne les avait pas emportés, mais les avait laissés sur la table du greffe.

Quelqu'un les a donc soustraits, qui avait intérêt à les faire disparaître Une enquête rigoureuse ne tardera pas à faire connaître le coupable, mais dans un pays où l'on se moque aussi impunément de la justice que dans le nôtre, où l'indépendance républicaine est poussée à l'excès et où si peu se soucient des intérêts de la communauté, de pareils méfaits passent impercçus et l'on s'en émeut à peine. Voilà donc le procès arrêté brusquement par la disparition des preuves sur lesquelles il était basé. Mais l'accusation, substantiée par le rapport d'un comité du juri de police, reste, et si l'ex-trésorier échappe à une condamnation il n'échappera du moins pas au verdict de l'opinion publique. Mais c'est si peu de chose que l'opinion publique aujourd'hui !

PROMESSE RompUE.—Au dernier terme de la cour de district dans la paroisse Jefferson, le juge Hahn a condamné Frank Lange, qui ne l'était pas en amour, à payer à Mlle Louisa Kerstler, tous deux de Gretna, la somme de cinq mille piastres, dommages causés à la demoiselle pour avoir manqué à sa promesse de l'épouser, et dix piastres par mois pour le soutien d'un enfant né de leur liaison. Avis aux amoureux trop volages!

La cour a siégé cette semaine à St-Charles. Le juge Hahn n'a pas cru devoir ordonner le tirage d'un juri et la session a été purement civile. Les avocats y fonctionnaient et jamais, nous dit-on, on n'en a tant vu réunis. C'est signe que les affaires vont bien à St-Charles.

Le *Herald* rapporte qu'un meurtre a été commis le 17 courant au magasin de Marcelin Zéringue. Thomas Robson et Funny Williams, hommes de couleur, se querellaient à propos de la femme de ce dernier et après beaucoup de gros mots de part et d'autre, Williams tira son pistolet et fit feu sur Robson. Le blessé est mort vingt-quatre heures plus tard et Williams a pris la fuite.

(*Le Méridional.*)

Il n'y a pas de pêches dans le pays, ce là n'empêche pas qu'on a une fichue envie de d'en manger.

Laurent Gigot, accusé d'avoir volé un veau, après examen préliminaire a été envoyé à la prochaine cour de district, sous caution.

La récolte de melons a été petite dans notre paroisse, mais en revanche celle des figues a été abondante et celle des oranges promet beaucoup.

Lundi passé un de nos jeunes créoles arrivait à toute course chez lui pour éviter l'orage. Il saute de son cheval, le desselle, rentre dans la maison, et à peine entré, la foudre tue son cheval.

(*Courrier des Opelousas.*)

Lundi dernier était un jour de fête pour le Couvent des Opelousas (Académie de l'Immaculée Conception) ; jour de fête pour les élèves, qui, depuis longtemps le désiraient ; jour de fête pour les parents, heureux de voir leurs filles récompensées de leur travail de l'année ; jour de fête enfin pour les bonnes religieuses qui dirigent l'établissement avec tant de zèle et de dévouement, et qui pouvaient ce jour là montrer aux personnes invitées les progrès de leurs élèves dans les différentes branches de leurs études.

Cette fête scolaire, à laquelle assistait une assemblée d'élite, n'a rien laissé à désirer. Elle était présidée par le Très Rév. Père Gilbert Raymond, vicaire général du diocèse de la Nouvelle-Orléans, assisté de son frère, Rév. J. F. Raymond, et des prêtres du voisinage, Révs. P. M. Jouan, E. J. Lavaquery, M. Bardi, P. L. Pensier, H. Parmentier.

Les dialogues en français et en anglais, très bien choisis et très intéressants, ont été débités par les élèves avec une élégance parfaite et une distinction exquise, qui font le plus grand honneur à leurs pieuses institutrices. La partie musicale a, de même, été réellement audessus de ce qu'on entend d'ordinaire dans les distributions de prix, et les jeunes demoiselles ont, par l'excellence de leur exécution, prouvé à tous leurs auditeurs le grand talent de celle qui les a formées.

Les prix ont ensuite été distribués, et après une chaleureuse allocution du Très Rév. Père Gilbert Raymond, cette intéressante cérémonie s'est terminée, laissant dans l'esprit de tous l'impression qu'une institution aussi bien dirigée est un bonneur pour les Opelousas et une vraie bénédiction pour les familles.

(*Journal d'Ibérie.*)

Il est grandement question, en Louisiane, depuis quelques temps, de convoquer une session extraordinaire de la législature. La majorité du peuple la demande à grands cris, et une partie de la presse louisianaise l'appuie, afin de régler diverses questions indispensables que nos législateurs n'ont pas même abordées durant la session régulière.

La convention de 1879, après une tâche de quatre mois bien remplie, accordat raisonnablement et sagement 90 jours de session aux législateurs qui seraient élus afin que rien ne restât en litige et que la machine gouvernementale puisse fonctionner aisément.

Nous avions basé nos espérances que sous la nouvelle constitution, chaque paroisse de l'Etat s'évertuerait à confier un mandat à des hommes scrupuleux, intègres animés de patriotisme et marchetraient d'un commun accord pour secouer le joug qui pesait si lourdement sur le peuple depuis trop longtemps, hélas !

En se reposant sur nos institutions démocratiques, nous comptions sur la valeur morale et le mérite personnel de tous les membres composant la chambre et qu'ils rempliraient ardemment et religieusement le mandat impératif qui leur avait été confié ; mais nous avons été frustré dans nos espérances.

(*L'Etoile d'Ibérie.*)

L'incendie qui a eu lieu ces jours derniers à la Petite Anse est le résultat de l'imprévoyance si souvent fatale, de laisser allumée une lampe contenant de l'huile de charbon dans un local où des enfants sont laissés seuls. C'est en vain que les malheurs se répètent chaque jour, la négligence coupable de la part des parents est toujours la même.

☞ Samedi dernier, nous avons eu le plaisir de faire la connaissance de M. Frédéric, un des principaux marchands de gibier de la Nouvelle Orléans. Son but en venant aux Attakapas, est d'établir avec les chasseurs de notre région des relations commerciales, car maintenant il nous est possible d'expédier notre gibier, chose qu'avant l'établissement du chemin de fer, nous ne pouvions faire avec la rapidité que cette denrée réclame impérieusement pour être profitable. Nous recommandons M. Frédéric en toute confiance, car depuis de longues années qu'il fait ce commerce, jamais ses commettants n'ont en aucune plainte à formuler sur la manière dont il a géré les affaires qui lui ont été confiées.

Lafayette Advertiser.

Les exercices littéraires et artistiques de fin d'année, suivis de la distribution des récompenses aux élèves, ont eu lieu au Couvent du Mont Carmel de notre ville, mardi dernier 27 courant. C'était comme les années précédentes grande fête a cette institution, et l'élite de notre paroisse et des paroisses voisines semblait n'être donné rendez-vous dans le vaste local destiné aux exercices et au fond duquel était dressé une estrade parée avec goût. L'immense salle était encore trop petite pour contenir la foule de parents, d'amis et d'invités ; les meseleurs ne pouvant se placer sur les siéges ont bravement pris leur parti, se tenant debout dans les embrasures des portes et fenêtres essayant de voir et d'entendre.

Nous étions du nombre des ces derniers et malgré notre ardent désir, nous n'avons pu qu'imparfaitement saisir tout ce qui se débitait de charmant par les gentilles exécutantes. Aussi nous demandons pardon a celles qui pourraient être oubliées ici ; peut-être serons nous plus heureux une autre fois.

Maintenant résumons le programme : d'abord le chœur par toutes les élèves fut fort bien chanté, le Salutatory par Mlle G. Plonsky, bien dit ainsi que les divers morceaux de la première partie exécutés par Mlles. Roy, Plonsky, Angers, Moss, Phillips, E. Mouton, O. Broussard, F. Bendel, M. Castel et A. Judice. *Maison à Louer*—chanté par une charmante enfant, Mlle E. Gerac, a été fortement applaudi.

Le joli drame "Eugénie de Malfort" en anglais, a obtenu un succès bien mérité, dû principalement au jeu si naïf et si touchant de Mlle. E. Moss, (Eugénie bien des yeux étaient humides au dénouement.

Entre chaque acte il y avait un intermède musical, et chacun était exécuté parfaitement, surtout *Musidora*, duo—exécuté sur le piano par deux intéressantes petites filles, Alix et Angèle Judice ; leur maîtresse de piano a dû être fière de leur succès. N'oublions pas l'A. B. C., duo comique chanté par Mlles M. Mouton et M. Ervin, et enlevé avec tant de verve, que peu s'en fallut que ces demoiselles ne fussent priés de recommencer.

Dans la deuxième partie après le chœur, "La Fête des Fleurs," vint un autre drame, "La Chaumière Bretonne," en français, qui fut aussi parfaitement rendu, et les intermèdes "Mon Cœur et ma Rose" duo par Mlles A. Roy et M. Ervin. "Si j'étais Grande Dame," bien gentiment chanté par Mlle A. Bonnemaison. Le Valedictory, délivré par Mlle Angers a fait grand plaisir ainsi que l'adresse de clôture, par Mlle Alix Judice.

La distribution des prix eut lieu immédiatement après, et nous pouvons dire à l'éloge des élèves, ils étaient nombreux. Nous ne saurions nommer toutes celles qui en ont remportés, cependant il nous a semblés que toutes étaient satisfaites, donc elles ont dû toutes être récompensées. Mais nous avons remarqué que Mlles N. Roy et O. Broussard ont été rappelées bien des fois et chaque fois couvertes d'applaudissements.

Et pour couronner le tout, notre bon pasteur le père Gonellas, dans une courte et éloquente allocution, tel qu'il sait le faire, fit les délices de tous ceux qui ont été assez heureux pour se trouver dans l'intention de s'amuser ou de rire aux dépens de la personne qui est victime de leurs malices. Autrefois, la bande de malicieux s'attaquait aux enfants et les portes des cours, plus tard, elle se rendait maître d'une *shop*, mais aujourd'hui la police ayant les yeux sur elle, elle s'attaque aux animaux et il n'est pas de cruautés qu'elle ne leur fassent subir. Les personnes qui se rendent dans les endroits semblables faits, devraient être prises et sérieusement punies.

(*Sentinelle des Attakapas.*)

CHEMIN DE FER.—Nous voyons avec plaisir que l'on s'occupe sérieusement de réunir les souscriptions nécessaires pour obtenir l'établissement d'un embranchement venant se terminer à St. Martin. Dans le cas où le montant nécessaire serait impossible à réunir, on pourrait consulter la population, et lui faire voter une taxe qui produirait la somme demandée. Il faut que chacun, pauvre comme riche, sache bien que l'avenir de notre village dépend de cet embranchement, et que chacun doit y contribuer suivant ses moyens. Nous avons pas mal de personnes qui ne savent où trouver de l'emploi, et qui en trouveront là certainement une partie de l'année.

COMITE RÉPUBLICAIN.—Le comité central républicain s'est réuni cette semaine: MM. T. T. Allain et Drury sont venus devant le comité le premier comme représentant M. Marks et le second dans son propre intérêt. Ils n'ont eu de succès ni l'un, ni l'autre: les préférences des républicains de la paroisse étant pour M. Beattie.

MORT DU TÉTANOS.—La famille de M L. Beslin vient encore d'être cruellement éprouvée. Le jeune R. Beslin, qui s'était enfoncé un piquant dans le pied, et qui souffrait de fièvres depuis quelque temps, est mort mardi dernier du tétanos.

(*Le Courrier de Houma.*)

ATTAKAPAS.—Les Français ont fondé une société de bienfaisance dont M. A. Gernaud est président. C'est d'un excellent exemple pour les paroisses où semblable institution n'existe pas.

Les récoltes sont belles : pas de chenilles à signaler.

NILE IBERIE.—Rien de marquant sauf une distribution de prix dans la forme habituelle avec accompagnement de coupons, pièces de comédie, piano, etc., etc.

Belles récoltes surtout à Royville. A la Côte Gelée, il n'est pas tombé d'eau depuis un mois.

LAFAYETTE.—On oraint que la pluie ne nuise au coton.

ABEVILLE.—Grandes nouvelles : "Les avocats se font payer d'avance."

De plus on a l'habitude de ne mourir qu'à 106 ans suivant le *Méridional* qui nous annonce la mort à cet âge respectable du dernier valet de chambre de Louis XVI.

Vous auriez dû au moins, confrère, nous donner le nom de ce valet de chambre et nous dire s'il a laissé quelques mémoires à la Saint-Simon.

On nous annonce que le chemin de fer des Opelousas sera poussé jusqu'à Natchitoches.

(*Marseville Bevier.*)

Un de nos amis nous dit qu'il y a du riz qui commence à mûrir, il coupte faire une double récolte cette année, sauf accidents.

Notre Shérif nous dit qu'il a reçu dernièrement une lettre du Père Gnay, que les habitants de Markeville ont chassé du village. Il y a quelque temps. Le Père Gnay, d'après sa lettre est dans l'Indiana, où il attend que l'évêque lui donne de l'emploi.

UN CANARD.—On nous rapporte que depuis les dernières pluies, le paturage de la Rivière Rouge est si beau, que les vaches à lait donnent une qualité de lait assez riche et assez épais que ceux qui en mangent, sont obligés de le macher plusieurs secondes avant de l'avaler. Il est trop épais pour le boire, il faut le manger comme on mange le fromage.

(*Sentinelle de Thibodaux.*)

RECENSEMENT.—Le recensement de la population de la paroisse de Lafourche porte la population de cette paroisse à 19,219, ce qui fait une augmentation sur le recensement de 1870 de 4500.

DÉCÈS.—M. J. Glandet, planteur sucrier très bien connu, résidant en bas de Lockport, s'embarquait à New York le 9 juin à bord du steamer français l'Amérique, à destination du Hâvre. A peine était-il rendu au sein de sa famille, que la mort l'enlevait de ce monde. M. Glandet joignait à toutes les qualités sociales celle d'une énergie sans égale. Sa perte sera vivement sentie par ses nombreux amis et par sa famille qui a pu apprécier ses nombreuses qualités.

RÉCOLTES.—D'après nos échanges nous voyons avec satisfaction que les récoltes des autres paroisses sont aussi admirables que chez nous. Le maïs, le riz et les cannes ne laissent rien à désirer. Aux environs de Lockport surtout les champs de cannes sont de toute beauté et le rendement promet d'être abondant. La comme ailleurs, les planteurs font réparer ou modifier leurs appareils à sucre ; et tous les ouvriers, mécaniciens, ingénieurs, maçons, charpentiers sont occupés à ces travaux.

—Le nouveau chairman du comité exécutif du parti républicain, l'honorable Marshall Jewell, a quitté Washington pour New-York de très mauvaise humeur l'autre jour. Il a découvert que le secrétaire du comité, McPherson, au lieu de s'occuper de prélever des contributions sur les officiers fédéraux, employait tous ses commis à expédier des circulaires annonçant la prochaine publication d'un livre dont il est l'auteur et qu'il offre à $2 l'exemplaire, et que le chairman Hubbell se servait des ressources du comité pour annoncer une patente pour l'extinction de l'or quartz dans laquelle il est intéressé. Comme le dit M. Jewell, si le chairman est un spéculateur sur l'or et le secrétaire un agent de livres et qu'ils travaillent aux frais du comité, tout ira bien.

—La nomination faite à la même époque pour le troisième district congressionnel de l'honorable John S. Billin, de Lafourche, est maintenant un sujet de dispute et les mécontents, qui sont les partisans du représentant Acklen, menacent de tenir une nouvelle convention. Ce différend est très regrettable, car le troisième district est le plus exposé à être emporté par les républicains et la Louisiane a besoin d'être unie au moment où il est de là plus grande importance d'assurer une majorité démocratique au Congrès pour occuper avec la prochaine administration démocratique. Les républicains feront tous les efforts pour gagner le plus de districts possibles afin de contrebalancer leur défaite inévitable pour la présidence. Il est donc à espérer que les dissensions du troisième district seront apaisées.

COLLÈGE DE THIBODAUX.—Mercredi soir a eu lieu dans la vaste salle St. Joseph, la distribution des prix du Collége de Thibodaux. Comme les années précédentes, une foule nombreuse assistait à cette fête et les papas et les mamans des élèves dont la récolte de lauriers a été abondante, étaient on ne peut plus satisfaits de cette fête et enchantés des progrès que leurs enfants avaient fait dans cet établissement dont la direction de l'enseignement ne laisse rien à désirer.

La population de Donaldsonville, qui en 1870 n'était que de 1075, a atteint cette année, d'après le dernier recensement, le chiffre de 2583, ainsi répartis: blancs, 1129 ; couleur, 1451 ; Chinois 3.

ORANGES—D'après les rapports qui nous parviennent du bas du Bayou, la récolte d'oranges sera, cette année-ci, bien au-dessous de la moyenne. Les orangers atteints, paraît-il, d'une certaine maladie, se flétrissent et le fruit jaunit avant d'avoir sa grosseur et tombe.

CONVENTION—Mercredi prochain, aura lieu dans notre ville la convention républicaine du troisième district congressionnel. Les Honorables qui briguent l'honneur d'aller représenter les citoyens de ce district au congrès sont nombreux. D'après les apparences, celui d'entr'eux qui a le plus de chance d'obtenir la nomination, bien entendu après le juge Beattie, est l'Honorable Morris Marks, officier du gouvernement des Etats-Unis.

MALICIEUX.—Il y a dans Thibodaux, comme partout ailleurs, de certaines personnes qui se plaisent à faire le mal, toujours dans l'intention de s'amuser ou de rire aux dépens de la personne qui est victime de leurs malices. Autrefois, la bande de malicieux s'attaquait aux enfants et aux portes des cours, plus tard, elle se rendait maître d'une *shop*, mais aujourd'hui la police ayant les yeux sur elle, elle s'attaque aux animaux et il n'est pas de cruautés qu'elle ne leur fassent subir. Les personnes qui se rendent dans les endroits semblables faits, devraient être prises et sérieusement punies.

Charbon.—Charbon.—M. Chas. Gaulon annonce qu'il n'appartient pas à une compagnie et qu'il n'a pas besoin de former une société pour la vente du charbon. Son établissement date depuis plus de quinze ans, et il dispose d'un capital qui lui assure son indépendance et la faveur des plus grandes maisons de commissionnaires de Pittsburg. Il n'a pas non plus trois ou quatre bureaux qui sont pour la parade. Mais il en a un avec lequel il fait compter. Le public est invité à aller l'examiner au coin des rues Chartres et Champs Elysées. C'est là, dit-il, que vous trouverez le meilleur charbon de Pittsburg, avec une mesure pleine et entière. M. Gaulon se passe aussi de bureau de luxe. Son bureau est tout bonnement dans sa cour de la Bourse No 120, et il ne lui coûte pas plus de $10 par mois, et le prix de la course pour aller à son chantier. Voilà ses plus grandes dépenses. Et maintenant pour prouver qu'il peut vendre le charbon au plus bas prix du marché, il l'offre aujourd'hui tout rendu aux familles pour quarante cinq cents le baril, et aux fabriques à quarante d'un sous et demi. S'il est prouvé au outre que d'autres le donnent au même prix, M. Gaulon est décidé à le vendre encore à meilleur marché. Allez donc au bureau ou au dépôt donner vos ordres et profiter du moment.

La **Société des Bienfaisance des Bouchers de la Nouvelle-Orléans**—Séance Générale Trimestrielle—Les officiers et membres de cette société sont priés d'assister à la séance générale trimestrielle qui aura lieu le JEUDI 5 août 1880 à 7 heures P. M. au local habituel, coin Poydras et Dryades, des affaires importantes devant être réglées à cette séance

L'article 20 de la Constitution sera strictement mis en vigueur.

Par ordre du Président,
E. MOURET, Secrétaire.
3 août—3f

CARBON! CHARBON!!
A. LAMBERT, JOS WALTON & CIE.
Nouvelle-Orléans. Pittsburg.
A. Lambert & Cie,
Marchands, en gros et au détail, de
Pittsburg, Anthracite et Cannel.
FABRIQUES, PRESSES, PLANTEURS ET FAMILLES APPROVISIONNÉES AUX PRIX LES PLUS RÉDUITS DU MARCHÉ.
Bureaux : No 24 rue Carondelet, entre Commune et Gravier.
Succursale : No 1 1/4 rue Carondelet, près Canal.
Cours pour le commerce du détail : No 41 rue Dauphine, et au coin des rues Champs Elysées et Royale.
Débarcadère : Rue Levée, vis-à-vis l'Hôtel de la Monnaie.

Nous annonçons à nos clients que nous nous sommes assurés les services de M. R. W. HEBRARD en remplacement de M. GAB. VILLERE, et saisissant à profit la circonstance pour solliciter de nos clients le bienveillant patronage dont ils nous ont toujours libéralement honoré, promettant, de notre côté, de ne rien négliger pour nous en montrer dignes. 3 août

Avis Spécial.

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et clients que, par suite d'arrangements pris avec la maison A. LAMBERT & CIE., à partir du 15 courant, on le trouvera au landing de cet membre, sur la levée, au pied de la rue du Quartier. Les ordres qui lui ont été confiés, soit à lui, personnellement,—ou à ses solliciteurs, seront exécutés avec ponctualité—par la maison. Les ordres qui seront laissés à son ancien bureau No 14, Carondelet, en a coulé de A. L. & CIE., recevront toute son attention.
B. W. HEBRARD.
3 août—

L. O. DESFORGES, Nile Orléans. HY J. MONTAGNET, Nile Orléans.
JOS. B. WILLIAMS, Pittsburg.
Grand Lake Coal
COMPANY.
DESFORGES, MONTAGNET & CO.,
Marchands en gros et en détail de Charbons
Pittsburg, Anthracite et Cannel.
Bateaux à vapeur, Fabriques, Presses, Planteurs, Familles approvisionnés aux prix les plus réduits du marché.
CHARBON en car, pour expédition.
Chantiers : 1er, rue Levée, entre Port et St. Ferdinand. 2ème, rue Levée, vis-à-vis la rue Mandeville. 3ème, rue Levée, entre Henderson et Bayou.
AGENTS POUR LE BAYOU SARA COAL DEPOT
BUREAU :
Coin des rues Gravier et Carondelet
Nlle Orléans, Louisiane.
N. B.—L'ancien bureau de M. Montagnet, rue Carondelet, No 4, restera ouvert jusqu'au 1er octobre prochain, les ordres y seront reçus.
Les port—6m

CHARLES & GEORGE KING,
AVOCATS,
No 916 F Street, Washington, D. C.
Les réclamations des soldats français contre le gouvernement des Etats-Unis pour la confiscation de leurs propriétés par l'armée des Etats-Unis pour son propre usage durant la dernière rebellion, pour la saisie et la vente de coton par les officiers du gouvernement des Etats-Unis, etc., etc., seront présentées à la commission ad-hoc siégeant qui doit s'organiser incessamment à Washington.
Pour des recommandations, s'adresser à honorable A. H. Garland, sénateur du Little